

Principes généraux

L'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale impose aux Ecoles doctorales de proposer des formations aux doctorants.

L'Ecole doctorale SJPG demande à chaque doctorant d'effectuer **60 crédits de formations** à répartir de façon équilibrée dès la 1^{ère} année.

Trois types de formations vous sont proposées : les formations mises en place par l'Ecole doctorale, les formations des laboratoires et les formations à l'insertion professionnelle pilotées par le Département Carrières et Emplois du PRES.

Chaque doctorant doit valider **au minimum 20 crédits dans chaque type de formation**.

Chaque formation fait l'objet d'une validation en crédits. Ces crédits sont affectés selon le degré d'investissement du doctorant dans la formation. Ainsi, un séminaire de présentation de travaux sera davantage crédité qu'une simple conférence.

Attention : la participation à une formation doit obligatoirement faire l'objet d'une inscription préalable. Toute inscription validée par l'ED entraîne la participation obligatoire du doctorant qui élargera lors de la formation. Les inscriptions ont lieu en décembre de chaque année.

Les formations proposées par l'ED

Les **formations fondamentales** sont considérées comme essentielles pour la poursuite d'une thèse.

Elles permettent d'acquérir les mécanismes indispensables à l'écriture d'une thèse de doctorat comme l'interprétation des textes juridiques ou l'argumentation.

D'autres formations proposées par l'ED sont plus techniques et permettent l'écriture concrète de la thèse : comment rédiger une bibliographie ? Comment utiliser une feuille de style ?

Les formations relatives **au métier de chercheur** s'adressent aux doctorants désireux de poursuivre dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Certaines formations proposées par l'Ecole doctorale sont **obligatoires** et doivent être suivies par tous les doctorants.

► Chaque doctorant doit valider **au moins 20 crédits** parmi les formations proposées par l'Ecole doctorale

Les formations relatives à l'Insertion professionnelle

Mutualisées avec les autres Ecoles doctorales du PRES, les formations relatives à l'insertion professionnelle ont notamment pour objectif de **préparer les doctorants au monde de l'entreprise**.

Les inscriptions à ces formations s'effectuent via un portail qui permet à chaque doctorant de suivre les modules pour lesquels il s'est inscrit. Le portail est accessible par la page « Formation » du site internet de l'Ecole doctorale.

Le panel des formations est disponible sur le site internet de l'Ecole doctorale. Chaque formation fait l'objet d'une fiche descriptive précisant les objectifs de la formation, les intervenants, les dates et le public visé.

► Chaque doctorant doit valider au moins **20 crédits** parmi les formations proposées par le DCE.

Les formations des laboratoires

Chaque année, les laboratoires d'accueil des doctorants proposent un plan de formation validé par le Conseil scientifique et pédagogique de l'Ecole doctorale.

La participation des doctorants aux formations de leur laboratoire ne permet pas seulement de valider une partie de la formation doctorale : les séminaires, colloques et autres conférences font partie de la vie du laboratoire, dans laquelle chaque doctorant doit être intégré.

Chaque participation à une formation doit faire l'objet soit d'un émargement, soit d'une attestation de présence (disponible à l'Ecole doctorale ou téléchargeable sur le site internet de l'Ecole doctorale).

► Chaque doctorant doit valider au moins **20 crédits** dans le cadre des formations de son laboratoire.

Contacts

Ecole Doctorale des Sciences Juridiques,
Politiques et de Gestion
1 Place Déliot BP 629, 59024 Lille Cedex
Fax : 03-20-90-77-86,
Email : ecodoc@univ-lille2.fr,
Site internet : <http://edoctrale74@univ-lille2.fr>

Françoise Menu, chargée des doctorants
tél : 03.20.90.75.55
francoise.menu@univ-lille2.fr

Sophie Ranchy, coordonnatrice
tel : 03.20.90.75.64,
sophie.ranchy@univ-lille2.fr

Plateforme Insertion Professionnelle du PRES
Département Carrières et Emplois
Université Lille Nord de France
1 bis Rue Georges Lefèvre
59044 Lille Cedex

Claudine Dumont, responsable de la Plateforme
tél : 03.20.29.85.61
claudine.dumont@pres-ulnf.fr

Véronique Fournier, responsable administrative
tél : 03.20.29.93.88
veronique.fournier@pres-ulnf.fr



Formations doctorales

Informations pratiques

Toutes les informations détaillées du plan de formation de l'année en cours sont publiées sur le site internet de l'Ecole doctorale, page « Formation »